

# Un aspect particulier de la médecine des religieux après le XIIe siècle : l'attrait pour l'astrologie médicale

Laurence Moulinier

## ► To cite this version:

Laurence Moulinier. Un aspect particulier de la médecine des religieux après le XIIe siècle : l'attrait pour l'astrologie médicale. Luc Berlivet, Sara Cabibbo, Maria Pia Donato, Raimondo Michetti et Marilyn Nicoud. *Medicina e religione*, Jun 2010, Rome, Italie. Publications de l'École française de Rome, *Médecine et religion : collaborations, compétitions, conflits (XIIe - XXe siècles)*, pp.59-86, 2012, <[http://www.publications.efrome.it/opencms/opencms/m%C3%A8decine\\_et\\_religion:\\_comp%C3%A8titiv\\_xxe\\_si%C3%A8cles\\_\\_e0f63b11-dd7d-11e2-b22f-000c291eeace.html](http://www.publications.efrome.it/opencms/opencms/m%C3%A8decine_et_religion:_comp%C3%A8titiv_xxe_si%C3%A8cles__e0f63b11-dd7d-11e2-b22f-000c291eeace.html)>. <halshs-00849364>

**HAL Id: halshs-00849364**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00849364>**

Submitted on 29 Apr 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LAURENCE MOULINIER-BROGI

Un aspect particulier de la médecine des religieux après le XII<sup>e</sup> siècle : l'attrait pour  
l'astrologie médicale

(paru dans dans *Médecine et religion: compétitions, collaborations, conflits (XII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècles)*, études réunies par Luc Berlivet, Sara Cabibbo, Maria Pia Donato, Raimondo Michetti et Marilyn Nicoud, Rome, École française de Rome, 2012, p. 65-92).

La médecine du Moyen Âge, comme on le sait, a été longtemps « monastique ». Le cloître était à la fois asile de la documentation, centre d'enseignement, et lieu d'une pratique variée. Les rapports entre médecine et religion ne furent toutefois jamais exempts de tension. L'attitude critique envers la médecine ne fut certes jamais un courant dominant, mais elle réapparut régulièrement, et fut souvent le fait d'ermites, de communautés monastiques ou encore de mystiques. Bernard de Clairvaux est le plus célèbre représentant de cette approche, qui s'opposait au recours à la médecine par les moines, comme dans sa célèbre lettre 345 où il se déclarait un disciple du Christ méprisant tout ce que Galien et Hippocrate avaient prêché<sup>1</sup>. Il faut souligner toutefois que Bernard ne condamnait pas tant la technique médicale et son emploi, que son coût et sa sophistication, incompatibles à ses yeux avec l'exigence de dénuement cistercienne<sup>2</sup>.

Au XII<sup>e</sup> siècle, pourtant, les œuvres du chanoine régulier Hugues de Fouillois, du cistercien Guillaume de Saint-Thierry ou encore de la bénédictine Hildegarde de Bingen, témoignent à la fois du renouveau de la caractérologie humorale, et de l'intégration harmonieuse d'une explication naturaliste du monde dans un cadre théologique<sup>3</sup>. Mais même les écrits de Hugues de Fouillois montrent que l'équation entre état de moine et fonctions de médecin pouvait être difficile<sup>4</sup>, et l'on peut se demander si ces fleurons de la « médecine du cloître » ne sont pas aussi son chant du cygne.

De fait, sous l'impact de divers facteurs, principalement l'essor d'une nouvelle médecine et une série d'interdits conciliaires, le XII<sup>e</sup> siècle apparaît comme une époque charnière à l'issue desquels la médecine dite du cloître fut entièrement remodelée. On rappellera donc ici les principaux changements qui affectèrent la médecine des religieux au XII<sup>e</sup> siècle avant de se demander si les ordres nouveaux apparus au XIII<sup>e</sup> siècle tombèrent sous le coup des mêmes limitations et s'il s'ensuivit ou non un désintérêt pour la médecine

de la part de ce nouveau personnel religieux. On tâchera de montrer que, non contents de s'intéresser à la médecine, certains membres des ordres mendiants allèrent leur quête de connaissances médicales à celle du savoir astronomique et astrologique, voire prisèrent une discipline pourtant quelque peu suspecte aux yeux de l'Église, à savoir l'astrologie médicale.

### *Le tournant du XII<sup>e</sup> siècle*

Comme l'a souligné Danielle Jacquart, c'est dès la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle, avec les traductions réalisées au Mont-Cassin, principalement par Constantin l'Africain, qu'une « nouvelle médecine » avait été inaugurée, revendiquant un statut théorique et exigeant une formation que seuls des maîtres étaient capables de dispenser<sup>5</sup>. De ce point de vue, le cadre monastique ne pouvait plus se suffire, et la figure d'un praticien n'exerçant plus par charité mais contre argent commença à prendre forme, en même temps que certains aspects des doctrines médicales introduites par les traductions arabo-latines pouvaient inquiéter les hommes d'Église. Ce n'est donc pas un hasard, poursuit l'historienne, si les mises au point fournies au début des années 1140 par Guillaume de Saint-Thierry, dans son *De natura corporis et animae*, à propos des esprits circulant dans le corps ou des facultés cérébrales sont à peu près contemporaines des premières décisions conciliaires visant la médecine<sup>6</sup> : à l'origine des décisions prises à l'encontre de cette discipline, comme d'ailleurs du droit civil, à partir de 1130 et ensuite de manière répétée, il y eut des motivations tant sociales qu'intellectuelles<sup>7</sup>.

Gains et absences posaient problème : car en théorie au moins, un praticien clérical devait vivre en imitant le Christ, et dispenser ses soins comme une partie du devoir de charité, à l'instar des saints anargyres Cosme et Damien. Il fut ainsi interdit aux moines et aux chanoines réguliers soumis à la clôture de quitter leurs couvents pour aller faire de longues études de droit ou de médecine, lors du concile de Clermont en 1130 puis de celui de Reims en 1131. Puis, en 1139, le canon IV du 2<sup>e</sup> concile de Latran renouvela ces défenses à ceux qui, contre la règle bénédictine ou augustinienne, « s'adonnaient à la médecine mus par le goût du lucre du siècle (*« medicinam gratiam lucri temporalis addiscant »*) ; le concile de Montpellier, en 1162, réitéra ces prescriptions, et un an plus tard, le concile de Tours, pour détourner les religieux de ces études, restreignit à deux mois leur durée d'absence licite : *« nullus omnino post votum religionis... ad physicam legesve*

*mundanas permittatur exire. Si vero exierit et ad claustrum suum infra duorum mensium spatium non redierit, sicut excommunicatus... evitetur* » (canon VIII). Ces décisions, enfin, furent confirmées par les conciles de Latran III (1179) et de Paris en 1212, achevant de confirmer les transformations d'une science et d'une pratique qui, de charitable, était devenue rémunérée<sup>8</sup>.

La bulle *Super speculam* d'Honorius III, en 1219, visait certes pour sa part à organiser l'enseignement de la théologie ; mais finalement, elle concernait aussi la médecine : elle renouvela les prescriptions antérieures relatives aux réguliers, et en introduisit une nouvelle touchant archidiaques, doyens, prévôts, curés, chanoines, clercs chargés d'une paroisse et prêtres (« ad archidiaconos, decanos, prepositos, plebanos, cantores et alios clericos personatus habentes, necnon et presbyteros »)<sup>9</sup>. La durée des études contredisant le principe de stabilité, de résidence, de clôture, il était donc désormais expressément interdit aux clercs munis des ordres majeurs d'allier étudier la médecine – mais pas de la pratiquer.

L'emploi du fer et du feu, c'est-à-dire tous les gestes relevant de la chirurgie de l'époque, était toutefois prohibé aux sous-diaques, diaques et prêtres : « *Nec ullam chirurgiae artem subdiaconus, diaconus vel sacerdos exercent quae ad ustionem vel ad incisionem inducit* », disait aussi le canon XVIII du concile de Latran, à son tour confirmé par les *Décrétales* de Grégoire IX et par plusieurs conciles (Bude, 1279 ou encore Nîmes, 1284), ou synodes (Bayeux, 1300). Et cet interdit ne fut pas sans conséquence sur la pratique de l'art de guérir et de maintenir la santé, notamment par la saignée, au sein des monastères ; les réguliers investis des ordres majeurs, tombant sous le coup de la même interdiction que les clercs séculiers, durent en effet abandonner la pratique de la saignée soit à un frère spécialisé, soit à des personnes extérieures : la législation du chapitre franciscain de 1337, interdisant aux frères de se faire saigner par des femmes, ne suggère-t-elle pas a contrario qu'ils avaient pu recourir jusqu'alors à des saines<sup>10</sup> ?

Mais comme l'a souligné avec force Danielle Jacquart, on ne peut pas pour autant dire qu'à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, pratique médicale et état religieux soient totalement incompatibles : on connaît au contraire différents exemples d'ecclésiastiques, y compris de haut rang, qui la pratiquèrent<sup>11</sup>. Songeons seulement à Petrus Hispanus, qui enseigna à Sienne en 1247 et devint médecin du pape Grégoire X, et fut par la suite évêque de Viterbe, cardinal, puis pape ; pensons aussi à l'Anglais Hugues Atratus, d'Evesham, qui mourut cardinal à Rome en 1285<sup>12</sup>, à Guillaume de Baufet, physicien de Jeanne de Châtillon puis de

Philippe le Bel élu évêque de Paris en 1304<sup>13</sup>, ou encore au Londonien John Phréas (†1465), qui étudia la médecine à Ferrare et la professa ensuite, avant de devenir évêque de Bath<sup>14</sup>. Quant à Johann Hake da Göttingen, mort en 1349 à Avignon, après avoir enseigné et étudié à Montpellier, il fut médecin de Benoit XII, devint évêque de Verden et Freising et le plus célèbre médecin du monde.<sup>15</sup> Dans le même ordre d'idées, on citera encore Thomas de Sarepta (v. 1297-v. 1378), qui composa une *Practica medicinalis*, un *De Flebotomia* et un *De urinis*, et fut à la fois médecin à Breslau, évêque de Sarepta et membre de l'ordre des Prémontrés<sup>16</sup>. En Pologne, le médecin Jan de Poznan fut évêque de Varsovie en 1335<sup>17</sup>, et Jean Radlica, qui étudia à Paris et à Montpellier, fut nommé en 1382 évêque de Cracovie pour services rendus à Louis de Hongrie en qualité de médecin<sup>18</sup> Et l'on rappellera pour finir ce très bref tour d'horizon le cas de Nicolas de Farnham, qui exerça auprès du roi Henry III après avoir étudié à Paris, Bologne, et Cambridge ; lorsqu'il fut élevé à l'épiscopat de Durham en 1241, un chroniqueur ne manqua pas de gloser ce passage d'un état à un autre en écrivant que « un médecin des corps devenait médecin des âmes »<sup>19</sup>.

En fait, il suffisait au médecin-prêtre de demander une dispense, comme le fait en 1387 Martin Gazel<sup>20</sup>. Jean Clément de Marle, pour sa part, exerça la régence jusqu'en 1401 puis se fit prêtre ; il s'adressa au pape qui lui permit en 1403 de reprendre l'enseignement<sup>21</sup>, de même que le prêtre écossais Jean Gray en 1409<sup>22</sup>. La dispense était parfois quinquennale, comme pour Henri Carpentin en 1384<sup>23</sup>, parfois renouvelable, parfois encore perpétuelle, et il y eut aussi des dispenses collectives, comme le droit aux études médicales que Martin V accorda en 1427 aux clercs de la toute jeune Université de Louvain. La situation évolue toutefois entre XIII<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècle, et le constat fait par Marilyn Nicoud à propos d'auteurs de traités de diététique peut s'appliquer aux médecins en général : au XIII<sup>e</sup> siècle, les auteurs de régimes bénéficiant de prébendes ecclésiastiques sont encore nombreux. Mais par la suite, comme Sigismond Albicus qui renonça à des revenus ecclésiastiques pour passer au service du roi Wenceslas IV puis de l'empereur Sigismond à la faveur des troubles hussites, d'autres abandonnèrent la voie cléricale pour une vie laïque et curiale<sup>24</sup>. Cette évolution, amorcée au XIV<sup>e</sup> siècle comme l'illustrent entre autres les vies d'Arnold de Bamberg ou de Gui de Vigevano, n'était au demeurant pas propre au milieu médical : on note semblable implication dans les sphères du pouvoir dans le milieu des juristes, notamment. En revanche, au XV<sup>e</sup>, la profession médicale est assurément plus sécularisée, même si le médecin parisien Jacques Despars (†1458) bénéficiait encore de nombreuses prébendes à Tournai, Cambrai et Paris, ou si Gilbert Kymer (†1463), un des médecins de Humphrey de

Gloucester, et chancelier de l'université d'Oxford, devint aussi doyen de la cathédrale de Salisbury<sup>25</sup>.

Rappelons enfin qu'on ne doit de toute façon pas donner le même sens à l'existence d'un médecin-évêque, par exemple, selon les lieux et les époques : comme l'a montré Faye Getz, en Angleterre, le milieu médical est sinon flou du moins dénué de cloisonnement net<sup>26</sup> ; quant aux terres d'Empire, on sait que des universités y virent le jour plus tardivement et que faute pendant un certain temps de disposer de médecins professionnels et diplômés<sup>27</sup>, des ecclésiastiques purent être amenés à tenir ce rôle, tel Bernhard von Rohr, archevêque de la ville de Salzbourg de 1466 à 1481, qu'un manuscrit a immortalisé en médecin, un livre dans la main droite et un gros urinal dans la main gauche<sup>28</sup>.

Incontestablement toutefois, avec le développement des universités en différents lieux d'Europe, et les conciles qui se succédèrent pour leur interdire à la fois les études universitaires et l'exercice de la médecine hors du cloître, les moines médecins se retirèrent derrière leurs murs, et l'on parle donc parfois d'une décadence de la médecine conventuelle liée à l'essor des universités : a priori évincés des études de médecine, les religieux avaient vu leur pratique désormais restreinte à des soins internes.

Que se passa-t-il donc avec l'apparition d'ordres nouveaux, rassemblant non plus des moines astreints à la clôture mais des frères ? Tournèrent-ils le dos à la médecine comme le pensait Ernest Wickersheimer, se fondant sur le chapitre de l'ordre dominicain qui interdit à ses membres en 1243 toute étude et tout écrit relatif à la médecine<sup>29</sup>, et comme tendrait aussi à le faire penser, par contraste avec les collections monastiques du XII<sup>e</sup> siècle, la minceur du fonds médical des bibliothèques conventuelles étudiées par K. W. Humphreys<sup>30</sup>?

### *Les ordres nouveaux et la médecine*

À première vue, une kyrielle d'interdictions frappe aussi les ordres nés au XIII<sup>e</sup> siècle – les franciscains certes moins durement que les dominicains selon Kenneth W. Humphreys, qui relevait que le chapitre général tenu à Paris en 1292 autorisait les Mineurs à étudier à la fois le droit et la médecine, là où ce serait « opportun »<sup>31</sup>.

Angela Montford a listé ces prohibitions concernant les dominicains, qui parfois se répètent<sup>32</sup>, comme si elles n'étaient pas appliquées (ainsi un interdit pris à Rome en 1533 redit-il inlassablement ce qui a été énoncé deux ou trois siècles plus tôt...<sup>33</sup>). Toutefois, à les

lire de plus près, on se rend compte que divers ordres de préoccupation se dégagent de ces différents interdits.

Ce n'est pas tant l'étude de la médecine qui est prohibée que son exercice à l'extérieur, dans le monde séculier. C'est ce que pose le chapitre de Bologne dès 1242, en enjoignant aux frères « qui savent la médecine » de se faire rares et difficilement accessibles aux malades extérieurs au couvent<sup>34</sup>. Le chapitre de Palencia, en 1249, rappelle aux « frères médecins » de la province qu'ils ne doivent prendre en cure personne d'autre que leurs frères<sup>35</sup>, ce que redisent peu ou prou les actes des chapitres de Metz en 1251<sup>36</sup> ou d'Anagni en 1270<sup>37</sup>.

Très tôt, c'est le thème de la décence qui est invoqué pour justifier l'interdiction de contacts entre frères et laïcs à l'occasion de consultations ou de soins : les actes du chapitre de Bologne en 1242 disent « decenter »<sup>38</sup>, ceux du chapitre de Montpellier, en 1278, précisent qu'il y a danger pour tous à toucher de la main nue la peau des femmes (ce qui n'empêche pas le soin des femmes au couvent de Prouille d'être encore assuré à l'occasion, en 1340, par un frère considéré comme *expertus medicus*, comme l'a relevé Angela Montford<sup>39</sup>), et dès les actes du chapitre de Cahors en 1273, c'est au risque de scandale qu'il est fait appel pour dissuader les frères<sup>40</sup>. Le chapitre de Barcelone, en 1299, fait chorus sur ce thème<sup>41</sup>, et celui de Bruges en 1336<sup>42</sup> ou de Paris en 1343 mettent à leur tour l'accent sur les *scandala* qui pourraient en découler pour l'ordre<sup>43</sup>, tandis que les actes de Rouen datés de 1320 parlent pour leur part de « pericula et perturbationes »<sup>44</sup>.

Mais au-delà d'un même usage d'un mot censé fonctionner comme un épouvantail, relevons que les craintes, et donc les interdits, souffrent des nuances d'un lieu à l'autre : pour les Cahorsins, le scandale est lié à une permission qui serait accordée trop facilement pour le soin des laïcs ; pour les Parisiens, c'est l'impéritie de certains frères se mêlant de médecine ou de chirurgie qui peut être source de scandale aux yeux de personnes de poids ; les frères de Bruges, pour leur part, invoquent de graves scandales causés par la pratique de certains frères. Dans ces trois cas, la solution préconisée est une permission spéciale, que doit délivrer le prieur provincial comme le précisent les documents de Bruges et de Paris, et aussi ceux de Rouen. Mais cette *licentia* est finalement un des trois cas de figure permettant à un frère de pratiquer la médecine, si l'on en croit le document brugeois : les deux autres exceptions sont les frères ayant obtenu une licence de médecine dans le siècle, ou ayant une réputation de grande compétence en science médicale.

.....

On connaît de fait différents médecins entrés dans les ordres après leurs études dans le siècle<sup>45</sup>. Ainsi Jean de Saint-Gilles aurait-il étudié la médecine avant de se tourner vers la théologie : il se serait interrompu au beau milieu d'un prêche et ne serait remonté en chaire qu'après avoir reçu l'habit des dominicains, entre 1222 et 1230<sup>46</sup>. Pierre d'Aubenas (ou de Aubenaco), médecin à Gênes mort en 1250, fut vaudois, puis dominicain<sup>47</sup> ; Egenolf, de l'ordre des Prêcheurs, fut médecin à Strasbourg en 1326<sup>48</sup> ; le franciscain Pierre, ami de Jean de Roquetaillade, attesté avec lui en Avignon en 1356, était maître en médecine<sup>49</sup>. Et l'on ne saurait évidemment oublier bien sûr Teodorico Borgognoni (†1298), le célèbre chirurgien lucquois qui fut dominicain et évêque de Cervia<sup>50</sup>, ou Gilles de Santarem (†1265), le traducteur des *Aphorismes* (ou *Livre des axiomes médicaux*) de Yuhanna ibn Masawayh, qui étudia et exerça la médecine avant d'entrer dans l'ordre dominicain<sup>51</sup>. C'est à de semblables parcours que se réfèrent explicitement tant les actes brugeois que les actes du chapitre de Lille en 1293, qui n'autorisent l'exercice de la médecine, voire un intérêt pour cette discipline, qu'à ceux qui l'ont étudiée dans le siècle et en sont suffisamment instruits<sup>52</sup>.

Les décisions prises à Barcelone en 1299 aussi font place à ceux qui ont étudié la médecine dans le siècle ; mais c'est pour leur autoriser non pas tant la pratique que la poursuite de leur étude, de même d'ailleurs qu'à ceux qui ont entrepris avant d'entrer dans les ordres des études de droit civil. Les actes de ce chapitre renouent donc étroitement avec les interdits conciliaires ayant frappé les réguliers au XII<sup>e</sup> siècle, et leur sévérité, qui consiste à priver des livres de leur faculté respective les contrevenant, n'admet d'exception que pour ceux qui peuvent faire valoir trois années d'études dans le siècle<sup>53</sup>.

De la liste de décisions capitulaires réunies par Angela Montford, on retiendra aussi les éléments suivants : 1° que le chapitre réuni à Orvieto en 1265 interdit non la pratique ou l'étude mais l'enseignement de la médecine dans les écoles, c'est-à-dire hors des *studia* ; 2° qu'apparemment des frères s'adonnaient non seulement à la médecine mais à la chirurgie, comme le suggèrent les actes pris à Cahors en 1273 ou à Paris en 1343 ; 3° qu'au sein des couvents, même des frères convers se piquaient d'actes réservés aux médecins, à savoir le jugement des urines et l'examen du pouls, ce que le chapitre de Metz en 1251 leur interdit formellement ; 4° et qu'enfin, le goût de certains frères pour des disciplines jugées peu orthodoxes, comme la magie ou l'alchimie, est attesté en négatif par les actes du chapitre de Narbonne, en 1272, qui agite la menace du brûlement de telles œuvres –sanction dont Luca Bianchi a souligné récemment le caractère extraordinaire, les autres provinces dominicaines ou chapitres généraux se limitant à imposer la confiscation de tels ouvrages<sup>54</sup>. Mais somme



toute, il n'y a guère au XIII<sup>e</sup> siècle que le chapitre tenu à Anagni en 1270<sup>55</sup> qui interdise purement et simplement aux frères de se mêler de médecine sous peine de dures punitions de la part du prieur provincial et des visiteurs. Quoi qu'il en soit, la restriction de l'exercice de la médecine est confirmée à l'occasion par l'iconographie : ainsi, dans le ms. Londres, BL, Sloane 1977, qui date du milieu du XIII<sup>e</sup> ou du début du XIV<sup>e</sup> siècle, une miniature au folio 136r représente une consultation uroscopique donnée par un frère encapuchonné à un frère du même ordre<sup>56</sup>. En outre, des sources comptables ou notariées attestant de recours à des praticiens externes pourraient aussi faire accroire que la médecine cultivée à l'intérieur des cloîtres puis des couvents ne suffisait désormais plus, comme le suggère déjà un texte normatif comme les actes du chapitre de Toulouse en 1249, qui enjoint aux frères de s'en remettre à un seul médecin<sup>57</sup>. Ainsi en Angleterre, à Oxford, à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, master Henry est payé 8 pence pour avoir examiné les urines de frère Thomas Waddesden, de l'abbaye d'Oseney, et un peu plus tard, il reçoit 12 pence pour l'examen d'urines de frère John Eton, à qui il a également prescrit des médicaments<sup>58</sup>. À Aix, le 26 mai 1421, Jean Rodolin, moine et prieur de Saint-Victor de Marseille, reconnaît devoir 30 florins à Antoine Juaquin, barbier d'Aix, et Astruc du Sestier, médecin juif de cette ville, en raison des soins récemment donnés au dit prieur atteint de plusieurs blessures<sup>59</sup>. À peu près au même moment, en 1459, un médecin juif, Salomon Ferussol, est attesté comme médecin des cordeliers de la ville<sup>60</sup>. La littérature, enfin, confirme à l'occasion cette impression, comme le *Liber de introductione loquendi* de Filippo da Ferrara mettant en scène un dominicain, frère Philippe de Mazale, soigné par un médecin du nom de Zanibono de Ferrare<sup>61</sup>.

Malgré les interdictions que l'on a évoquées, une pratique médicale en externe est attestée pour certains frères : car si le soin de patients pouvait s'avérer occasion de scandales et mettre en péril la vocation spirituelle des frères, l'aide aux malades et aux pauvres était un des devoirs des religieux au nom des œuvres de miséricorde. Il faut certes rappeler à nouveau ici les disparités d'une aire géographique à l'autre : à l'Allemagne dotée tardivement d'universités s'oppose par exemple la précocité du phénomène en Italie, et à la toute puissante faculté de médecine de Paris veillant jalousement sur les éventuels empiètements d'autres professionnels de santé s'oppose la variété des conditions de guérisseurs en Angleterre, comme l'a montré Faye Getz<sup>62</sup>. Des brasseurs pratiquant la chirurgie, des abbés s'occupant d'accouchements, des frères écrivant des livres de médecine, un chirurgien cistercien – tous étaient impliqués dans une activité médicale en plus d'autres occupations.

.....

Mais faut-il invoquer seulement des situations de manque pour expliquer la pratique de la médecine par les mendiants ? Le dominicain Nicolas de Pologne qui, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, rejetant la médecine hippocratique-galénique, prétendait soigner à grand renfort de serpents, lézards et grenouilles, constitue certes un cas un peu à part dans la mesure où, dans ses *Experimenta* comme dans son *Antipocras*, il se posa en révolutionnaire de la médecine<sup>63</sup> ; mais on connaît en différents lieux des frères attestés comme médecins, et l'on peut céder à nouveau rapidement aux sirènes du catalogue.

Un franciscain du nom d'Albert fut par exemple médecin de la maison royale d'Aragon entre 1291 et 1310<sup>64</sup> ; en Westphalie, d'après la Chronique de Minden an der Weser, c'est par un dominicain, frère Burchard, que l'évêque de Minden, Volkwin von Schalenberg (1276-1293), fut soigné et guéri d'une maladie aux yeux<sup>65</sup> ; à Paris, en 1304-1306, Raoul de Vemars fut actif à la fois comme médecin et prédicateur<sup>66</sup> ; en France en 1397, deux ermites de saint Augustin, Pierre et Lancelot, hommes « de grand savoir en médecine et magie », se firent fort de soigner Charles VI<sup>67</sup> ; en Angleterre, l'abbaye de Durham enregistre le paiement de 40 sous à un dominicain *medicus* qui vivait à York dans les années 1420<sup>68</sup> ; à Metz, « maistre Girard, le grand docteur », du couvent des Augustins, était médecin stipendié de la ville. En 1488, il abandonna ces fonctions pour devenir bénédictin, mais redevint Augustin dès 1490 et recommença de soigner pauvres malades de la ville<sup>69</sup>.

.....

### *Les frères et les livres de médecine*

En outre, des écrits médicaux sont attachés à des noms de frères ou en tout cas à la qualité de frères. Outre les grands noms, comme celui du Bolonais Teodorico Borgognoni ou du dominicain anglais Henry Daniel, qui composa en 1379 un ouvrage intitulé *Liber Uricrisiarum* (en anglais *Of the Domes of urines*) consistant en une traduction des écrits d'uroscopie d'Isaac Israeli<sup>70</sup>, d'autres sont moins connus : ainsi Roger Vachon, franciscain, auteur d'un traité sur la mélisse transmis par plusieurs manuscrits<sup>71</sup>, Vital Du Four, franciscain (†1327), à qui est attaché un traité *Pro conservanda sanitate*<sup>72</sup>, ou Pierre de la Palud (†1342), dominicain, à qui est attribuée une recette de pilules publiée par Ernest Wickersheimer<sup>73</sup>.

.....

D'autres textes sont anonymes, mais bel et bien attribués à des religieux, comme un *Tractatus oculorum factum a quodam fratre innominato* conservé dans un codex du XIV<sup>e</sup> siècle, le ms. Bnf, lat. 15373, ff. 138ra-145vb, ou une *Practica fratris de modo causationis apoplexiae* (« Expl. Practica fratris compilata de diversis auctoribus medicine a quodam cardinale in curia ») conservée dans un manuscrit de Munich<sup>74</sup>. Et l'on peut rappeler ici l'existence d'un recueil de recettes médicales, conservé en français dans plusieurs manuscrits des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles et en latin dans un au moins, qui porte le titre de « Recettes de Philippe le bel », avec des variantes : dans un témoin disparu lors de l'incendie de la Bibliothèque de Turin en 1904, le recueil s'intitulait « che sont les receptes des oignemens et medechines qui jadis furent par reverens maistres dominicains apries et ensiegnies au roy Phelippe le Bel et a Monseigneur d'anjou » (†Turin, B.N., M.IV.11)<sup>75</sup>.

Enfin, en ce qui concerne le témoignage des seuls livres, il s'avère que les échantillonnages de bibliothèques ne sont pas toujours si minces, et qu'en outre des dons de livres de médecine attestés ça et là corroborent l'idée d'un intérêt actif des religieux pour la médecine.

Il est vrai que la présence du livre médical dans les bibliothèques du clergé, surtout de basse condition, est en général faible. Mais il ne faut pas négliger la réalité des doubles bibliothèques, et donc la séparation entre une bibliothèque commune ou publique contenant des usuels éventuellement enchaînés, et une *libraria parva* ou *secreta* renfermant les livres destinés à un prêt règlementé : ces deux lieux de conservation ne contenaient pas le même genre de volumes. Si l'on prend ainsi l'exemple du couvent franciscain de Sienne, dans la partie où les livres étaient à l'usage des seuls frères, un inventaire de 1481 énumère 15 titres médicaux sur 500, alors que dans la partie publique, on n'en trouve que 21 sur un total de 850<sup>76</sup>.

On sait en outre que dans les couvents mendiants, les livres ne se trouvaient pas seulement à la bibliothèque, mais aussi dans la sacristie, à l'infirmerie, ou dans d'autres pièces<sup>77</sup>. En d'autres termes, les catalogues de bibliothèques de couvents mendiants ne reflètent pas forcément la totalité des volumes qui s'y trouvaient. On relève aussi, ça et là, des traces de legs de volumes de médecine à des communautés religieuses, qu'Angela Montford a récapitulés pour Bologne<sup>78</sup>. Ainsi en 1303, Taddeo Alderotti légua aux Franciscains de la ville 4 volumes d'Avicenne et 4 de Galien. En 1398, Giacomo di Armis, *artium et medicine doctor* (enregistré entre 1390 et 1398 comme lecteur de logique, philosophie, astrologie et médecine pratique à l'université de Bologne), laisse « tous ses

livres de médecine pour qu'ils soient enchaînés dans la bibliothèque du couvent de S. Francesco... pour l'usage des pauvres étudiants de l'ordre ». Enfin, en 1375, Martino de Erri, professeur de médecine à Bologne lègue pour sa part aux Dominicains un texte de Mésué « pour l'usage de la communauté ». À Bologne en tout cas, les preuves ne manquent pas de la persistance d'un intérêt des mendiants pour l'étude de la médecine malgré les interdits ou restrictions pesant sur son exercice.

Enfin, des sondages dans les catalogues ou inventaires qui nous sont parvenus, révèlent à l'occasion une représentation de livres de médecine moins étiquée qu'on ne pourrait le penser. On se contentera ici d'un seul exemple, celui des manuscrits franciscains de Naples<sup>79</sup>, et pour éviter au lecteur une nouvelle liste fastidieuse, on le renverra à notre annexe pour plus de détails. En substance, on tire de l'examen des notices concernant ces *codices* plusieurs enseignements : tout d'abord que ces recueils, datant dans leur grande majorité des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles font place tant aux *auctoritates* comme Hippocrate, Galien ou encore Avicenne, qu'aux auteurs « modernes », surtout italiens mais pas exclusivement puisque le Montpelliérain Bernard de Gordon y est représenté. Des textes en langue vernaculaire côtoient parfois des traités de médecine sinon canoniques (les apocryphes ne sont pas absents de ces collections), du moins latins, ce qui reflète l'essor des écrits techniques en langues vernaculaires à la fin du Moyen Âge. On relève aussi que de nombreux genres de la littérature médicale sont représentés, de la recette au commentaire au IX<sup>e</sup> livre de l'*Almansor* de Rhazès, en passant par les *Consilia*, les traités sur les poisons, ou encore un ouvrage encyclopédique comme le *Thesaurus pauperum* dû à Pierre d'Espagne. Enfin, le ms. VIII G 86 nous fournit un indice supplémentaire de la curiosité intellectuelle des mendiants pour l'astronomie et même pour l'astrologie médicale incarnée ici par l'*Astrologia Hippocratis*, un texte qui défendait en l'astrologie un précieux auxiliaire de la médecine et connut trois traductions différentes, l'une par Guillaume de Moerbeke (†1286) dont on connaît aujourd'hui 35 manuscrits, la seconde par Pietro d'Abano (†1316) et la troisième, faite à partir de l'arabe<sup>80</sup>.

On a donc des indices épars du fait que les mendiants n'ont pas « tourné le dos » à la médecine<sup>81</sup> : Roger Bacon (†1294) l'aurait étudiée aux Cordeliers à Paris quand il s'y rendit en 1257, et en Lombardie, les Actes de la Province Lombarde auraient réglementé dès 1259 l'activité des frères prêcheurs « qui sciunt medicinam ».<sup>82</sup> Le dominicain et chroniqueur milanais Galvano da Fiamma (1283-post 1344), une fois habilité à enseigner dans l'Ordre, donc sans doute après 1308 ou 1309, fut envoyé quelque temps à Pavie, auprès du couvent

de San Tommaso, où il enseigna la théologie tout en tenant aussi des *lectiones extraordinarie* sur la *Physica* d'Aristote pour les étudiants séculiers de médecine. Et si on l'en croit, c'est ce séjour pavesan qui aurait poussé Fiamma vers l'historiographie : ne supportant plus de voir sa ville de Milan continuellement dénigrée par ses disciples, qui lui opposaient l'antiquité et la noblesse de Pavie, il se serait alors dédié à la lecture et à l'étude des chroniques par amour de sa cité d'origine... À Pavie toujours, la médecine serait entrée dans l'enseignement des Augustins de Saint Pierre in Ciel d'Oro en 1358<sup>83</sup> ; quant à la ville de Florence, le frère Domenico Fighino fut nommé *magister physicae* du couvent en 1338<sup>84</sup>.

### *Les mendiants amoureux des étoiles*

Comme nous y invite la brève description du ms. VIII.G.86 de Naples, le dernier point que je voudrais aborder est le goût de certains mendiants non seulement pour la médecine, mais aussi pour l'astrologie, et plus particulièrement pour l'astrologie médicale, piste que m'avait suggérée en son temps une enquête sur le *De urina non visa* composé à Marseille en 1220 par Guillaume l'Anglais et sa postérité<sup>85</sup>. Me penchant sur la question des possesseurs de cette œuvre au cours du Moyen Âge, j'avais en effet été frappée de constater qu'il avait figuré dans les bibliothèques de différentes communautés monastiques ou religieuses, signe d'un intérêt ou d'une curiosité des moines et des frères pour cette application de l'astrologie. C'est ce phénomène que je voudrais tenter d'approfondir dans le dernier temps de cette étude, non sans avoir rappelé au préalable que la distinction que nous faisons actuellement entre astrologie et astronomie n'était pas le fait des hommes du Moyen Âge, ce qui ne veut pas dire qu'ils confondaient ces deux visages de la science des étoiles. Si l'astronomie, pour sa part, était un des quatre arts libéraux formant le *quadrivium*, une de ses finalités pratiques courantes était bien l'astrologie, dont les traductions des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles avaient garanti la renaissance en Occident.

Selon Angela Montford, l'astrologie devint un intérêt notable des *studia* mendiants en Italie dans les années 1260 et ce constat peut sans doute s'appliquer à d'autres contrées et jusqu'à la fin du Moyen Âge. Vaste et passionnante question que celle des mendiants astrologues au Moyen Âge, mais faute de pouvoir l'embrasser en si peu d'espace, on s'en tiendra à l'intérêt marqué par certains d'entre eux pour l'astrologie médicale. Car si *astronomia* et *astrologia* sont deux versants consubstantiels de la *scientia stellarum*, et si nombre de frères sont connus pour avoir fait d'œuvre soit d'astronomie soit d'astrologie

selon nos catégories actuelles, le pas à franchir jusqu'à l'astrologie médicale n'avait rien d'automatique et résulte d'une curiosité ou d'un choix qu'il nous faut tenter d'expliquer.

Peter Biller a de son côté trouvé nombre de questions concernant la médecine, incluant la phlébotomie et l'astrologie, dans des questions quodlibétiques composées par le dominicain Jean de Naples, vers 1313, qui étudia à Bologne<sup>86</sup>. L'une d'elles demandait si un homme devait se faire saigner alors que l'astrologue lui prédisait la mort s'il le faisait, et que le médecin lui disait au contraire qu'il mourrait faute de saignée. Selon la théorie physiologique en vigueur, des conjonctions favorables ou défavorables entre planètes et maisons du zodiaque avaient des influences en rapport avec certaines parties du corps) et affectaient l'issue des traitements médicaux, notamment de la saignée, et les mendiants étaient manifestement tout à fait au courant de ces théories. Un même intérêt pour les jours égyptiaques (deux jours par mois considérés comme périlleux, ainsi appelés à cause de l'origine supposée de cette tradition) a été relevé par Lynn Thorndike chez le théologien dominicain Ugo di Città di Castello, qui composa en 1358 un *De diebus criticis secundum astrologos*<sup>87</sup>. Auparavant, il avait publié en 1337 un commentaire au *De sphaera* de Sacrobosco, « inchoatum Parisius ad postulationem studentium, sed perfectum Florentiae anno 1337 », et son renom d'astrologue renommé lui valut d'être « condotto » à l'enseignement de l'astrologie et de la *philosophia vulgaris* dans les années 1360.

Un autre dominicain italien, Nicolas de Paganica, composa pour sa part en 1330 un *Compendium medicinalis astrologiae* aujourd'hui connu par quatre manuscrits<sup>88</sup>, d'où ressort avec netteté une figure d'expert en astrologie. Les allusions à l'expérience ne manquent de fait pas dans son œuvre, et il se flatte même, au chapitre 10, de l'invention d'un *quadrans novus*, c'est-à-dire d'un instrument de calcul astrologique visant à se substituer au *quadrans vetus* et à l'astrolabe, dans le sillage du quadrant nouveau mis au point par le Juif marseillais Profacius (Jacob ben Mahir ibn Tibbon, mort en 1305)<sup>89</sup> : « quia astrolabium non de facili invenitur estque eorum pretio operatione difficile et rarissime verax, loco ipsius sufficit habere nostrum quandrantem novum quod ego frater Nicolaus actor dudum composui »<sup>90</sup>. L'astrolabe et le quadrant ancien étaient, selon Emmanuel Poulle, avec l'équatoire de Campanus de Novare et le quadrant nouveau, les seuls instruments de l'astronomie médiévale ayant fait l'objet d'un enseignement régulier<sup>91</sup>, et il est probable que Nicolas ait mis au point, plutôt qu'une méthode de calcul astrologique, bel et bien un instrument, qu'il décrit comme « très beau à voir et très facile à manier »<sup>92</sup> ; quoi

qu'il en soit, cette mention du *quadrans* novus dont il se présente comme l'*actor* s'inscrit dans la perspective pédagogique qui est celle de Nicolas.

Son *Compendium* est dédié à trois personnages, trois « professeurs de science médicale » – Rogerius de Manfredonia, Nucius de Asculo et Rainaldus de Adria<sup>93</sup> – dont seul le second est connu<sup>94</sup>. Dominicain aux intérêts scientifiques marqués, Nicolaus Lucius de Asculo (devenu Nicolucius par syncope, puis Nucius pour ses proches) avait une grande activité pastorale ainsi qu'une intense activité professionnelle, dédiée surtout à l'enseignement du corpus aristotélécien si l'on en juge par les titres de ses œuvres (*Compendium logice, Commentarii super totam artem veterem, Quaestiones super libros physicorum eiusdem*)<sup>95</sup>. Les *Compendia* jouaient un rôle important dans l'enseignement, et le *Compendium* de logique de Nucio est représentatif du même souci didactique que celui qui anime Nicolas, qui explique qu'il a voulu composer un compendium « court et facile », et qu'il n'a pas jugé incongru de l'intituler « compendium de médecine astrologique »<sup>96</sup>.

Nicolas dit avoir compilé cette œuvre pour répondre à une demande pressante de ses destinataires, et pour servir à la pratique de la médecine. Deux traits principaux se dégagent donc : d'un côté l'intention didactique, comme l'atteste la dédicace aux trois confrères engagés dans l'enseignement, et de l'autre, l'intérêt pour la pratique médicale.

À en juger par les origines géographiques des destinataires, on peut penser que l'œuvre de Nicolas de Paganica vit le jour dans un milieu culturel non encore perturbé par la condamnation de Cecco d'Ascoli en 1327, où l'on cultivait encore l'idée que l'astrologie pouvait avoir la même valeur empirique que la médecine, sans conflits doctrinaux – à moins qu'au contraire la condamnation tombée trois ans plus tôt n'ait déjà un impact, et qu'on ne doive voir un vrai souci dogmatique dans les protestations d'orthodoxie répétées du *Compendium*, jusque dans l'explicit :

« In omnibus autem electionibus implorandum semper moneo auxilium prime cause, ex qua omnia, per quam omnia, et in qua omnia, cui soli sit laus et gloria per infinita seculorum secula, amen. Explicit tractatus medicinalis astrologie per fratrem Nicolaum de Paganica predicatorum ordinis compilatus ad laudem et gloriam summe et ineffabilis trinitatis, ac utilitatem et profectum medicorum et sanitatem infirmantium »<sup>97</sup>.

Le fait est que l'intérêt pour l'astrologie posait question ou problèmes par rapport à la religion, et que cette science était vue pour une large part comme s'opposant à

l'omniscience divine. L'Église condamnait surtout les jugements astrologiques particuliers qui revêtaient la forme d'élections, de nativités ou d'interrogations<sup>98</sup> – ces dernières étant les activités des astrologues les plus suspectes, car assimilables à des pratiques divinatoires, voire magiques<sup>99</sup>. Or c'est précisément au genre des interrogations qu'appartient le traité *De urina non visa* composé en 1220 à Marseille par Guillaume l'Anglais que Nicolas de Paganica démarque abondamment. Ainsi s'explique entre autres que sa reprise du *De urina non visa* s'achève sur la prédiction que le malade mourrait « au bout de deux mois et huit jours, si Dieu le voulait », et le constat que cela arriva « avec l'approbation de Dieu », « à qui seul appartient de guérir les maladies et de réveiller les morts »<sup>100</sup>.

Un siècle plus tard, un autre mendiant, le franciscain viennois Jean Ganivet, composa en 1431 un traité d'astrologie médicale s'inspirant lui aussi fortement du *De urina non visa* de Guillaume l'Anglais, l'*Amicus medicorum*<sup>101</sup>. Son titre montre clairement que son intention est d'aider les médecins, et de même que Nicolas de Paganica disait écrire pour leur profit et utilité, Ganivet dit accéder à la requête d'un médecin bruxellois, Henricus Amici. Rien n'indique que Ganivet ait été médecin ou qu'il ait reçu une formation à l'Université : il est sûr en revanche qu'il était franciscain, et que son traité médico-astrologique est celui qui eut la plus grande influence au Moyen Âge<sup>102</sup>. Conscient lui aussi du caractère condamnable du recours à l'interrogation astrologique, Ganivet tempère mainte affirmation en en appelant prudemment à la volonté divine<sup>103</sup> – à moins qu'il ne reprenne purement et simplement le traité de Nicolas de Paganica, mais nous n'avons pour l'heure aucune certitude sur la voie qui aurait mené Ganivet à l'œuvre de son prédécesseur.

Quelques années plus tard encore, en Angleterre cette fois, l'œuvre de Ralph Hoby (fl. 1414-1453), récemment mise au jour et étudiée par Linda Voigts, constitue un exemple de plus de l'intérêt manifesté par certains mendiants pour l'astrologie médicale : franciscain d'Hereford, il composa en 1437 un *Tractatus phisice astronomice ad magnam securitatem exercitii artis medicine* qui fait lui aussi tout son miel du *De urina non visa* de Guillaume l'Anglais, ainsi que de très nombreux auteurs (Albumasar, al-Kindi, Aristote, Dorothée, Gergis, Haly Abenragel, le *Centiloquium* du Pseudo-Ptolémée, mais aussi Roger Bacon ou Grosseteste) au service d'une défense et illustration de l'astrologie médicale<sup>104</sup>.

Ce personnage était encore inconnu il y a peu ; on sait désormais qu'il eut des relations avec d'importants personnages, y compris William Worcester (1415-v. 1480), secrétaire de sir John Fastolf et grand érudit aux intérêts scientifiques marqués. Il s'intéressa notamment à l'œuvre de l'astronome et chroniqueur franciscain de Bridgewater John Somer



(ou Somour, mort en 1409 ou 1419), qui, sur la requête du ministre provincial Thomas kingsbury, composa pour Joan de Kent, mère de Richard II, un *Kalendarium* intégrant une quantité considérable de matériaux médicaux et astronomiques<sup>105</sup>. Or dans un recueil astronomique tel que le ms. Bodleian laud. Misc. 674, Worcester fait le lien entre Somer et Hoby dans le colophon d'une liste de 1022 étoiles fixes :

« Expliciunt 1022 stelle fixe ad presens verificate pe Willelmmum Worcestre... et pro anno gratie 1440 secundum tabulas Alfonsi et erudicionem fratris Radulphi Hoby, professoris theologie, ac disciplinam librorum fratris Johannis Somour, ordinis Minorum videlicet utriue eorum »<sup>106</sup>.

Les mentions réunies par Linda E. Voigts dessinent de Hoby la figure d'un érudit, qualifié dans un autre document, daté de 1442, de « sacre theologie professor » ; il n'était donc nullement médecin, et pourtant c'est bien un souci pratique qui l'anime pour composer son traité, comme le dit le colophon : « Et sic finitur tractatus parvus scilicet utilis collectus a fratre Radulpho hoby herfordensi ordinis minorum anno graciae 1437 primo die Junii ».

C'est donc en différents lieux qu'un intérêt pour l'astronomie débouchant sur l'astrologie médicale se donne à voir au sein des ordres mendiants, et pas seulement les deux grands ordres-phares : les ermites de saint Augustin, autre ordre voué à l'étude et à la prédication ne sont pas en reste, et nous ouvrirons pour finir une fenêtre sur les intérêts scientifiques repérables au sein de cet ordre, rarement abordé sous cet angle, alors qu'à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle, Simon de Phares fait une place à leur supposé fondateur dans son *Recueil des plus celebres astrologues*, dans sa notice sur un imaginaire Michel évêque d'Orléans<sup>107</sup>.

Rappelons donc rapidement qu'en octobre 1346, à Gand, Henri de Sinrenberg, un Augustin, achevait un commentaire au *De sphaera* dans lequel il s'adressait à ses amis et compagnons du *studium* du monastère de Milan<sup>108</sup>. Citons au moins pour mémoire le frère Richard Thorpe ou de Thorpe, auteur d'un *kalendarium* avec tables des éclipses de lune et de soleil pour les années 1386-1460 conservé aux fols 2-7 du ms. Ashmole 210 et commençant par ces mots :

*Universis veras solis et lune conjunctionies temporaque eclipsium solarium et lunarium in 4or ciclis ab anno Xpi 1387, inchoante scire desideratibus, Frater Ric'us Thorpp' Augustinensis presens opusculum inter alias scolasticas sollicitudines votorum faciliter delatatum*<sup>109</sup>.

.....

D'après Linne R. Mooney, ce frère augustin est sans doute le donateur qui légua 4 livres, dont 2 d'astrologie ou d'astronomie à la bibliothèque des Augustins de York, d'après le catalogue de 1372 édité par M. R. James<sup>110</sup>. L'Augustin John Erghome, pour sa part, légua ses livres à ses frères quand il quitta York en 1372 ; or, outre le fait qu'il était compilateur de prophéties, sa bibliothèque contenait 306 ouvrages<sup>111</sup>, dont 2 de magie et 27 d'*astronomia* et *astrologia*<sup>112</sup>, sans oublier la nécromancie... , mais surtout 22 volumes de médecine représentant 91 œuvres, ce qui en fait, selon K. W. Humphreys, la plus grande collection de médecine possédée par un frère dont on ait connaissance<sup>113</sup>.

Quant à Jourdain de Quedlinburg (ou de Saxe, 1300-1380)<sup>114</sup>, il mérite aussi qu'on mentionne sa culture en matière d'astronomie, qu'il intègre à sa prédication ; à propos du verset « erunt signa in sole et luna » tiré de l'Évangile de Luc (Luc 21, 25), par exemple, il fait montre de connaissances livresques variées, tant en ce qui concerne la terminologie technique que la gamme des auteurs indispensables sur ces questions ; et de renvoyer à Ptolémée, Galien, Hippocrate, Alfraganus (al-Farhâni), Bède ou encore Aristote<sup>115</sup>. Les 7 planètes et leurs propriétés sont nommées dans trois autres de ses prêches (*In adventu, Sermo 9, Dom. Tertia in adventu, Sermo 25, In circumcissione Domini, Subsermo primus 89*) et en d'autres endroits, le mouvement des planètes et le mouvement au ciel des étoiles fixes est rapporté aux trois états spirituels, *incipientes, proficientes et perfecti* (*Dominica secunda in adventu, Sermo 11*).

Enfin, un personnage saillant dans la perspective qui nous retient est Agostino da Trento (Augustin de Trente), né à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle et connu pour s'être adonné en même temps à l'étude de l'astrologie et à celle de la médecine<sup>116</sup>. Cet ermite de saint Augustin fut chapelain de Niccolò di Brunn, évêque de Trente de 1336 à 1347, et en 1340, alors qu'il était lecteur au *studium* de Pérouse, il composa une *Epistola astrologica* adressée à son évêque, justifiant son entreprise de rédiger un traité médico-astrologique sur la peste par le fait que les médecins de toute l'Italie ignoraient les racines de la maladie :

*Determinavi infrascripta in universitate studii Perusii propter ignorantiam infirmitatis. Nam in ista pestilentia infirmitatum medici Florentie Perusii Rome atque in ceteris regionibus Ytalie tribuebant unam medicinam omnibus humoribus, ut scriptum fuit mihi, ignorantes radices infirmitatum. Et accidit error iste pestiferus multis medicis propter ignorantiam astronomie* <sup>117</sup>.

.....

Selon lui, la racine de la peste qui s'était diffusée cette année là dans l'Italie centrale tenait à la "mala costellatione planetarum regnantium". En partant de ce principe, et en étayant son argumentation de citations d'Hippocrate, Galien, Dioscoride, mais aussi Avicenne ou Aristote, il examinait en neuf chapitres la nature des symptômes, les précautions prophylactiques à prendre, les parties du corps les plus fréquemment atteintes, les personnes et les régions plus sujettes à la contagion selon la doctrine astrologique ; le traité se concluait sur quelques recommandations particulières adressées aux médecins de la région de Trente. Outre cette *Epistola*, il aurait laissé une prédiction pour l'année 1340 mais on ne sait rien de plus de lui, pas même la date de sa mort<sup>118</sup>.

### *En guise de conclusion*

Largement pratiquée à la fin du Moyen Âge, l'astrologie fut condamnée de temps à autre par l'Église et les universités en tant que déterministe et niant le libre arbitre, et l'application de l'astrologie à la médecine était acceptable en certains lieux et à certaines époques mais pas dans d'autres. Ainsi, le *De urina non visa* dont nous avons eu l'occasion de parler à plusieurs reprises fut à la fois très lu, très copié, très diffusé et même traduit en langues vernaculaires, ce qui n'empêcha pas sa condamnation par la faculté de théologie parisienne en 1494, avec d'autres livres considérés comme de l'astrologie divinatoire, y compris le fameux *Amicus medicorum*. Assurément, la pratique de l'astrologie restait une occasion de risque pour ceux qui s'y adonnaient, y compris au XV<sup>e</sup> s. Faut-il pour autant se représenter la curiosité de certains mendiants pour l'astrologie médicale comme purement intellectuelle ?

À suivre Angela Montford, après 1299, date où une nouvelle législation restreignit le nombre de religieux étudiant la médecine<sup>119</sup>, la plus grande part du savoir médical n'était plus acquis par les mendiants en vue d'une pratique, mais dans une optique toute théorique, comme d'autres sciences qui convergeaient dans la théologie ; elle considère par exemple que le titre de *magister physicae* du couvent de Florence décerné à Fighino en 1338 ne signifie pas que son enseignement s'orientait vers la pratique, mais plutôt vers la théologie globale<sup>120</sup>. En d'autres termes, faut-il comprendre l'intérêt pour la science des astres et ses applications médicales qui pointe ça et là en le réintégrant dans une recherche plus globale, une marche vers la totalité du savoir qu'attestent à leur manière les encyclopédies dues à des

mendiants, telles celles du franciscain Barthélemy l'Anglais entendant traiter *de omni re scibili*, ou du dominicain Thomas de Cantimpré, voulant lui aussi tout embrasser, y compris la gynécologie et d'art dentaire ? On renouerait alors avec le constat fait par Humphreys, attribuant la raréfaction des ouvrages de médecine dans les bibliothèques mendiantes à un changement d'optique et donc de priorité dans la constitution des collections des frères<sup>121</sup>. Or la brève étude d'un auteur comme le dominicain Nicolas de Paganica nous a donné un autre éclairage, descriptif et non plus normatif, sur une certaine pratique de la médecine en milieu mendiant. Quant au franciscain Jean Ganivet, on a vu que son ouvrage se proposait expressément de diriger les médecins dans leur pratique, et de permettre aux médecins astrologues, *phisici astrologi*, de pronostiquer les possibilités de guérison ou au contraire la mort du patient<sup>122</sup>. De ce point de vue, l'intérêt manifesté par certains frères pour l'astrologie médicale et ses potentialités prédictives est peut-être un nouveau visage du souci du pronostic que Frederick Paxton a mis en évidence dans les milieux monastiques du haut Moyen Âge, en lien avec le souci de se préparer à mourir, comme l'a montré Paxton : prévoir le cas échéant le jour de la mort, c'était aussi pouvoir anticiper quant aux préparatifs destinés à accompagner ce passage, et se préparer au mieux à être accueilli par Dieu<sup>123</sup>.

Il semble donc que le tropisme de certains mendiants pour l'astrologie médicale invite à reconsidérer l'idée d'un oubli de la visée pratique, bien qu'il nous soit clair qu'il reste beaucoup à chercher sur ce thème. Comme l'avait relevé en son temps Lynn Thorndike, il est difficile de trouver, à la fin du Moyen Âge, un groupe ou une classe d'hommes plus versés dans l'astrologie et même dans d'autres sciences ou arts occultes que les mendiants<sup>124</sup>, et cette remarque s'applique particulièrement bien aux indices que nous avons pu rassembler jusqu'ici sur le goût de certains frères pour l'astrologie médicale. Discipline à l'écart, sans pour autant être bannie, de la médecine savante (si l'on excepte la faculté de médecine de Bologne dont les statuts de 1405 mentionnent le *De urina non visa* parmi les lectures au programme<sup>125</sup>), l'astrologie médicale ne semble avoir réellement concerné que des personnages eux-mêmes en marge, soit par l'originalité de leur pensée, soit par leur statut, de la médecine scolastique désormais dominante. Comme l'écrit encore Nicolas Weill-Parot, les mendiants avaient un « statut médical fort problématique »<sup>126</sup>, et au vrai, de tous les frères énumérés ici qui se sont piqués d'astrologie médicale, aucun n'était médecin.

Laurence MOULINIER-BROGI

Université Lumière-Lyon 2, UMR 5648-CIHAM

.....

## Annexe 1

L'intérêt pour la médecine d'après un échantillon de manuscrits franciscains conservés à la Biblioteca nazionale Vittorio Emanuele III de Naples

Le ms. VIII D 34, du XIV<sup>e</sup> siècle, provenant de san Bernardino de l'Aquila, contient six écrits médicaux, le premier étant Galien, *De virtute simplicis medicine*, le dernier Hippocrate, *De natura humana*<sup>127</sup> ;

le ms. VIII D 38, des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> s., provient du même monastère, et contient des *Commenta Aphorismorum Ypocratis*, un fragment d'un commentaire à Avicenne, et le *Lilium medicine* de Bernard de Gordon (†v. 1320)<sup>128</sup> ;

le ms. VIII D 40, écrit en 1402 et provenant de « Loci S. Mariae Pinnae », rassemble pour sa part des recettes de Marsilio Santasofia (†1405), des *Consilia* de Gentile da Foligno (†1348), et des notes et conseils de différents médecins, Bartolomeo da Varignana († v. 1321), Nicolaus Santasophia, Marsilio\$, etc<sup>129</sup>. Le codex prend fin sur le *De venenis* de Pietro d'Abano (†1316) ;

le ms. VIII D 68, datant des XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles et provenant lui aussi de san Bernardino, contient la *Practica* de Bartolomeo da Varignana, un commentaire incomplet de Hercules Ferraria *Super nono Almansoris*, la *Practica* (ou le *De febribus*, selon P. O. Kristeller) d'Antonio Guarnerio († v. 1445), une recette de pilules contre la peste de Marsilio Santasofia, et divers traités d'Aristote<sup>130</sup> ;

le VIII G 59, provenant de la Bibliothèque des Capucins de la Conception de Naples et datant du XV<sup>e</sup> siècle, renferme quant à lui des « maladie e medicine in volgare », un « tractato a conservacione de la sanità... el quale scripse (pseudo) Ypocras al re David », un *Liber magnorum secretorum et experimentorum Galieni* et un *Liber veritatis ab (pseudo) Ipocrate editus*<sup>131</sup> ;

dans le ms. VIII G 86, copié sans doute en 1481 et provenant de la même bibliothèque se fait jour un intérêt pour l'astronomie et même pour l'astrologie médicale<sup>132</sup> : on y trouve en effet, outre des textes canoniques, si l'on ose dire, pour l'enseignement de la science des étoiles, comme les *Canones Ioannis Danconis de Saxonia*, le *Tractatus de Sphera* de Iohannes de Sacrobosco, ou le *Liber introductorius* d'Alchabitius, des préceptes concernant la saignée selon la position de la lune (Inc. « Cum fuerit luna cum capite vel cauda in uno signo, est dies cavenda in omnibus operibus... ») et, pour finir, l'*Astrologia Hippocratis* dans la traduction de Guillaume de Moerbeke.

.....  
 e ms. VIII G 89, copié aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, est de même provenance : outre un commentaire au *De apostematibus* d'Avicenne, une *Expositio librorum V Galieni in cirurgia secundum Nicolaum*, un *Tacuinum sanitatis*, différentes recettes d'*Unguenta*, le *De ingenio sanitatis* de Galien, et le *Thesaurus pauperum* incomplet, il renferme un traité en vulgaire sur les 4 complexions<sup>133</sup>.

## Annexe 2

### La culture astronomique d'un ermite de saint Augustin : Jourdain de Quedlinburg

Dominica prima in adventu, Sermo 6 : « Sol enim secundum Isidorum libro ethymologiarum est fons totius luminis, cuius radiatione superiora et inferiora illustrantur. Unde dictus est sol quasi solus a se lucens... Secundo ratione carentie epicycli. Est enim epicyclus secundum astronomos parvulus circulus, in quo figitur corpus planete, quo idem planeta patitur retrogradationem. Et quod sol numquam est retrogradus, non est opus, ut ei assignetur epicyclus. Nam sol semper per lineam eclipticam movetur, quo est linea imaginata in medio zodiaci, a qua ceterae planee deviant intersecantes ipsam nunc ad meridiem nunc ad aquilonem... Secundo per lunam intelligitur virgo beata similiter triplici ratione. Prima ratione singularis pulchritudinis et luminositatis. Luna enim pre omnibus sideribus est maxime luminosa. Unde secundum Isidorum dicta est luna quasi luminum una anthonomastice, id est principalis, et maxima, quod corpori solari est in magnitudine et pulchritudine simillima... Unde sicut luna lumen non habet a se, sed accipitur a sole receptumque reflectit in terram et per illud noctis tenebras fugat et repellit, sic virgo gloriosa... Secunda ratione specialis efficacie et potestatis, quam habet super corpus hominis. Quia circa humani corporis mutationem lunaris virtus potissime operatur. Quod habet luna tum ex motus sui velocitate tum ex ipsius ad nos vicinitate tum etiam ex occulta naturaliter sibi inidita proprietate. Unde dicit Ptolemeus in libro de iudiciis astrorum : sub luna, inquit, continetur egritudo amissio timor et damnum. Propter quod membrorum mutationem medicus perfecte non discernit, quando lunares effectus in corporibus non cognovit, ut dicit Ipocras in principio prenosticorum et Galienus in commento de diebus creticis... Tertio per stellas signantur apostolici et apostolici viri triplici ratione. Sunt enim stelle lucis delative aeris immutative et caloris generative. Lucis inquam delative. Unde vocantur lucis vehicula ab Alfragano, eo quod sunt corpora luminosa solis lucem, a quo recipiunt prout possunt, suppletia. Aeris etiam immutative. Quia, ut dicit Beda, stelle nunc tempestates concitant, nunc serenitates generant etc. Sunt preterea caloris generative. Unde Platonici dicebant stellas esse ignee nature. Sed Aristotiles et alii philosophi, qui ponunt celum esse quinte essentie dicunt stellas non esse calidas nec frigiditas subjective sicut nec ipsum celum, sed calide effective... »

(d'après Elisabeth Schinagl, *Naturkunde-Exempla in lateinischen Predigtsammlungen des 13. und 14. Jahrhunderts*, Berne, 2001, p. 237-238).

---

<sup>1</sup> « *Christi sum discipulus, Christi discipulis loquor... Epicurus atque Hippocras, corporis alter voluptatem, alter bonam habitudinem preferit, meus Magister utriusque rei contemptum predicat* » (Sermon 30, cité par J. Ziegler, *Medicine and religion, c. 1300 : The case of Arnau of Vilanova*, Oxford, 1998, p. 224 n. 34).

<sup>2</sup> « *At vero species emere, quaerere medicos, accipere potiones, religioni indecens est et contrarium puritati, maximeque ordinis nostri nec honestati congruit, nec puritate* » (Lettre 345, d'après A. Montford, *Health, sickness, medicine and the friars in the thirteenth and fourteenth centuries. The history of medicine in context*, Aldershot, 2004, p. 43 n. 71).

<sup>3</sup> J. Ziegler, *Medicine and religion, c. 1300...* cit., p. 204.

<sup>4</sup> Hugo de Folieto, *De bestiis et aliis rebus*, I, XLV, PL 177, col. 46.

<sup>5</sup> D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, 1998, p. 34.

<sup>6</sup> Voir Guillaume de Saint-Thierry, *De la nature du corps et de l'âme*, texte établi, traduit et commenté par M. Lemoine, Paris, 1988, et dernièrement, S. Gröne, *Le premier écrit scientifique cistercien : le De natura corporis de Guillaume de Saint-Thierry (†1148)*, dans *Rives. Méditerranéennes*, 31, 2008, p. 115-130.

<sup>7</sup> D. Jacquart, *La médecine médiévale...* cit., p. 36.

<sup>8</sup> Voir à ce sujet, bien qu'il ait vieilli, l'ouvrage de P. Delaunay, *La médecine et l'Église. Contribution à l'histoire de l'exercice médical*, Paris, 1948, et tout récemment, C. Caby, « Non obstante quod sunt monachi ». *Être moine et étudiant au Moyen Âge*, dans *Quaderni di storia religiosa*, 16, 2009, *Studia, studenti, religione*, p. 45-81.

<sup>9</sup> D. Jacquart, *La médecine médiévale...* cit., p. 37-38.

<sup>10</sup> A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., p. 236.

<sup>11</sup> D. Jacquart, *La médecine médiévale...* cit., p. 38.

<sup>12</sup> Voir C. H. Talbot, E. A. Hammond, *The medical practitioners in Medieval England : a biographical register*, Londres, 1965, s. v.

<sup>13</sup> Voir par exemple E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, rééd. Genève, 1979, p. 227.

<sup>14</sup> C. H. Talbot, E. A. Hammond, *The medical practitioners in Medieval England...* cit., s. v.

<sup>15</sup> Voir récemment A. Mindermann, *"Der berühmteste Arzt der Welt": Bischof Johann Hake, genannt von Göttingen (um 1280-1349)*, Bielefeld, 2001. Voir aussi T. Pesenti, *Libri di medicina tra Padova, Bologna e Montpellier nel secolo XV*, dans P. Gilli (éd.), *Les élites lettrées au Moyen Âge. Modèles et circulation des savoirs en Méditerranée occidentale (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Montpellier, 2008, p. 135-154, p. 144.

<sup>16</sup> Voir l'explicit de sa *Practica* cité dans K. Sudhoff, *Pestschriften aus den ersten 150 Jahrhunderten nach der Epidemie des « schwarzen Todes » 1348*, dans *Archiv für Geschichte der Medizin*, 9, 1916, p. 53-78, p. 57-63 : « *Hoc opus ego Thomas, dei et sedis apostolice gratia episcopus Sareptensis, ordinis Praemonstratensium, medicus Wratislaviensis, in civitate Wratislaviensi incepti compilare anno domini MCCC sexagesimo et anno etatis mee LXIII<sup>o</sup>, postquam preter hoc quod in aliis mundi partibus practicaveram, in dicta civitate XXIII annis practicavi* ». Voir aussi E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 766.

<sup>17</sup> Voir à ce sujet D. Gizewski, *Un manuscrit médical médiéval de Jan de Poznan*, dans *Archiwum Historii Medycyny Warszawa*, 47/4, 1984, p. 509-513.

<sup>18</sup> Voir par exemple Z. Kozłowska-Budkowa, *La fondation de l'université de Cracovie, en 1364, et son rôle dans le développement de la civilisation en Pologne*, dans *Les universités européennes du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, aspects et problèmes : actes du Colloque international à l'occasion du VI<sup>e</sup> Centenaire de l'Université Jagellonne de Cracovie, 6-8 mai 1964*, Genève, 1967, p. 13-25.

<sup>19</sup> « *Virum grandem et regis medicum qui de medico corporum factus est medicus animarum* » (*Chronique de Melrose*, citée par F. Getz, *Medicine in the English Middle Ages*, Princeton, 1998, p. 15).

- <sup>20</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 541.
- <sup>21</sup> *Ibid.*, p. 383.
- <sup>22</sup> *Ibid.*, p. 411.
- <sup>23</sup> *Ibid.*, p. 276.
- <sup>24</sup> M. Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge. Naissance et diffusion d'une écriture médicale*, Rome, 2 vols, 2007, 1, p. 634.
- <sup>25</sup> Voir à ce sujet C. H. Talbot, E. A. Hammond, *The Medical Practitioners in Medieval England...* cit., s. v. ; F. Getz, *Medical Practitioners in Medieval England*, dans *Social History of Medicine*, 13, 1990, p. 245-183 et Ead., *Kymer, Gilbert (d. 1463)*, dans *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, 2004, p. 00-000.
- <sup>26</sup> Voir F. Getz, *Medicine in the English Middle Ages...* cit.
- <sup>27</sup> Voir récemment K. P. Jankrift, *Krankheit und Heilkunde im Mittelalter*, Darmstadt, 2003.
- <sup>28</sup> Ms. Salzburg, Universitätsbibliothek, M III 67. Sur ce personnage, voir par exemple H. Klein, *Bernhard von Rohr*, dans *Neue Deutsche Biographie*, 2, Berlin, 1955, p. 115.
- <sup>29</sup> Cf. E. Wickersheimer, *Commentaires de la Faculté de médecine de l'Université de Paris (1395-1516)*, Paris, 1915, 2 vols., p. XLIII ss.
- <sup>30</sup> K. W. Humphreys, *The medical books of the medieval friars*, dans *Libri*, 3, 1954, p. 95-103.
- <sup>31</sup> « *Iura vero et phycisa... legantur... ubi fuerit opportunum* », cité *ibid.*, p. 102 n. 25.
- <sup>32</sup> Ainsi à Besançon (1353), Narbonne (1354) et Pampelune (1355) est prise *verbatim* la même mesure : « *Fratres de arte medicina non se intromittant* ». Voir A. Montford, *Health, Sickness, Medicine...* cit., Appendix A, « Dominican Chapter acta on medicine and medical practice », p. 259-263, p. 263 ; les citations d'actes analogues qui suivent sont toutes tirées de la même annexe du livre d'Angela Montford.
- <sup>33</sup> Voir A. Montford, *ibid.*, p. 263 : « *Ordinamus et strictissime inhibemus quibuscumque ordinis nostri fratribus sub poena gravioris culpa ne medicine artem sive physicam sive chirurgicam exercent quascumque licentias super his hactenus concessas penitus irritantes* ».
- <sup>34</sup> *Ibid.*, p. 259 : « *Fratres qui sciunt medicinam non ingerant se ad visitandos infirmos exteriores, sed se reddant difficiles* ».
- <sup>35</sup> *Ibid.* : « *Fratres phisici in nostra provincia de cetero praeter fratres nostros non recipiant infirmum aliquem curam, nec respiciant urinas, nec dent aliquam medicinam* ».
- <sup>36</sup> *Ibid.* : « *Fratres nostri medici curam aliorum infirmorum quam fratrum nostrorum non suscipiant, et quod fratres conversi ordinis nostri de iudicandis pulsibus et urinis se nullatenus intromittant* ».
- <sup>37</sup> *Ibid.*, p. 260 : « *Item non permittant priores quod fratres de se medicina aliquatenus intromittant ; qui autem contrarium fecerint, per priorem provincialem et visitatores durius puniantur* ».
- <sup>38</sup> *Ibid.*, p. 259 : « *tam priores alii fratres eos non exponant nec seculares ad eos petendant inducant sed quantum decenter poterunt retrahant* ».
- <sup>39</sup> A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., p. 113.
- <sup>40</sup> *Ibid.*, Appendix A, p. 260 : « *nec de facile quantum ad seculares concedatur licentia ubi sine scandalo poterit vitari* ».
- <sup>41</sup> *Ibid.* p. 261 : « *et mandamus ut fratres in huiusmodi scientis non studeant nec de medicina vel de secularium causis unde possit ordinis scandalum generari se ullatenus intromittant* ». Sur cette notion et son importance croissante dans la juridiction d'Église, voir notamment A.



Fossier, « *Propter vitandum scandalum* ». *Histoire d'une catégorie juridique (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, dans *MEFRM*, 121, 2, 2010, p. 317-348.

<sup>42</sup> A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., Appendix A, p. 262 : « *Ex dampnabili temeritate quorundam, qui se intromiserunt de practica medicine, gravia scandala in quibusdam partibus sint sequuta* ».

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 262 : « *Volentes vitare notam et scandalum que interdum apud graves personas non immerito oriuntur, ex eo quod fratres aliqui de arte chirurgie vel medicinam se quantum ad practicam intromittunt* ».

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 261 : « *Cum ex hoc quod nonnulli fratres de medicinalibus se intromittant, pericula et turbaciones frequentes oriantur* ».

<sup>45</sup> Y compris pour le grand passage : dans la 2<sup>e</sup> moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le physicien Jean de Valle, par exemple, est enterré en habit de dominicain dans le couvent Sainte-Madeleine de Metz, et Gentile de Foligno (†1348) repose chez les ermites de saint Augustin de Pérouse ; quant au médecin et sans doute astrologue Simon de Pavie, mort à Lyon en 1478, i fut bienfaiteur des cordeliers de la ville et demanda à être inhumé dans la chapelle de l'Annonciation de leur monastère (voir à ce sujet D. Jacquart, *Supplément au Dictionnaire d'Ernest Wickersheimer*, Genève, 1979, respectivement p. 188, 82 et 268-269).

<sup>46</sup> Voir E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 478-479 et A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., p. 114.

<sup>47</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 610.

<sup>48</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 607.

<sup>50</sup> Sur ce personnage, voir en particulier M. McVaugh, *The rational surgery of the Middle Ages*, Florence, 2006, et A. Montford, *Health, Sickness, Medicine...* cit., p. 114-115.

<sup>51</sup> Sur ce personnage, voir aussi D. Jacquart, *Supplément...* cit., p. 91, et la thèse de I. McCleery, *The Life and legend of saint Giles of Santarem, Dominican friar and physician (d. 1265) : A perspective on Medieval Portugal*, University of St Andrews, 2000.

<sup>52</sup> A. Montford, *Health, Sickness, Medicine...* cit., Appendix A, p. 261 : « *Inhibemus districte ne aliquis frater artem medicine exerceat, nec de medicina se aliquatenus intromittat, nisi prius in seculo audiverit et fuerit sufficienter instructus* ». C'est ce que disaient peu ou prou les actes du chapitre de Faenza en 1265, en appelant à la notion de *peritia* : « *nisi qui ante ingressum nostri ordinis habuit huiusmodo facultatis sufficienter peritiam* » (*ibid.*, p. 259).

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 261 : « *Cum prohibitum sit religiosus et in sacri ordinis constitutus studium juris civilis et etiam medicine, volumus et mandamus ut fratres in huiusmodi scientis non studeant nec de medicina vel de secularium causis unde possit ordinis scandalum generari se ullatenus intromittant. Quod si contra fecerint, sint privati libris huiusmodo facultatum. Ab hac ordinatione excepimus fratres qui seculo medicinam vel iuris civilia triennium audiverint* ».

<sup>54</sup> Voir à ce sujet la conférence du 7 mars 2008 de L. Bianchi, *Censures et prohibitions de livres chez les Mendicants au XIII<sup>e</sup> siècle*, en ligne sur le site [www.mendicantes.net](http://www.mendicantes.net).

<sup>55</sup> Un autre, tenu au même endroit quelques années plus tôt, en 1256, se contentait de recommander de renoncer à la médecine, pour éviter toute occasion de soupçon envers la profession religieuse : « *Ut autem de cetero omnis suspicionis occasio circa professionis nostre medicinam diligentius et cautius declinetur* », cité par A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., Appendix A, p. 259.

- <sup>56</sup> K. Sudhoff, *Szenen aus der Sprechstunden und bei Krankenbesuchen des Arztes in mittelalterlichen Handschriften*, dans *Archiv für Geschichte der Medizin*, 9, 1916, p. 10-25.
- <sup>57</sup> A. Montford, *Health, Sickness, Medicine...* cit., Appendix A, p. 260 : « *Item, fratres unius conventus contenti sint consilio unius medici, fratris scilicet vel secularis* ».
- <sup>58</sup> Voir C. H. Talbot, E. A. Hammond, *The medical practitioners in Medieval England...* cit., p. 79.
- <sup>59</sup> N. Coulet, *Document aixois*, dans *Razo*, 4, 1984, *Le corps souffrant : maladies et médications*, p. 115-125, p. 121.
- <sup>60</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 729.
- <sup>61</sup> *Liber de introductione loquendi*, éd. S. Vecchio, 1998, L. IV, cap. 42, p. 279, en ligne sur le site THEMA (Philippe, ennuyé de prendre les pilules les laissa dans son sac, mais tenaillé par la peur de mourir, il alla trente fois à la selle. Le médecin revint le visiter et quand il apprit que le frère était allé à la selle tant de fois, il lui dit que les pilules avaient fait leur effet. Le frère confessa alors n'avoir pas pris les pilules).
- <sup>62</sup> F. Getz, *Medicine in the English Middle Ages...* cit.
- <sup>63</sup> Voir par exemple W. Eamon, G. Keil, « *Plebs amat empirica* » : *Nicholas of Poland and his critique of the Medieval medical establishment*, dans *Sudhoffs Archiv*, 71/2, 1987, p. 180-195, et récemment I. Ventura *Medicina, magia e Drekapotheke : sull'uso delle sostanze animali nella letteratura farmaceutica tra XII e XV secolo*, dans A. Paravicini Bagliani (dir.), *Terapie e guarigioni, Atti del Convegno internazionale (Ariano Irpino, 5-7 ottobre 2008)*, Florence, 2011, p. 303-362.
- <sup>64</sup> Voir M. McVaugh, *Medicine before the plague : Practitioners and their patients in the Crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, 1993, p. 72.
- <sup>65</sup> Cité par K. P. Jankrift, *Krankheit und Heilkunde im Mittelalter...* cit., p. 27.
- <sup>66</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 686.
- <sup>67</sup> *Ibid...*, p. 517.
- <sup>68</sup> F. Getz, *Medicine in the English Middle Ages...* cit., p. 13.
- <sup>69</sup> *Ibid.*, p. 202.
- <sup>70</sup> Voir C. H. Talbot, E. A. Hammond, *The medical practitioners in Medieval England...* cit., p. 79, et F. Getz, *Archives and sources : Medical practitioners in Medieval England*, dans *Social History of Medicine*, 3, 1990, p. 245-283. L'ouvrage d'Henry Daniel a été édité dans le cadre d'une thèse par J. Jasin, *A Critical edition of the Middle English Liber Uricrisiarum in Wellcome MS 225*, Tulane University diss., 1983.
- <sup>71</sup> E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique...* cit., p. 722.
- <sup>72</sup> *Ibid.*, p. 776.
- <sup>73</sup> *Ibid.*, p. 642.
- <sup>74</sup> Ms. Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Codex Latinus Monacensis 267, XIV<sup>e</sup> s., f. 102r-116r (cf. *Catalogus Codicum Latinorum Bibliothecae Regiae Monacensis*, Munich, 1969, p. 49).
- <sup>75</sup> Voir J. Camus, *Un manuscrit namurois du XV<sup>e</sup> siècle*, dans *Revue des langues romanes*, 4<sup>e</sup> s., 8, 1895, p. 27-43.
- <sup>76</sup> Voir K. W. Humphreys, *The library of the Franciscans of Siena in the late fifteenth Century*, Amsterdam 1978, et récemment M. Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge...* cit., 1, p. 553.
- <sup>77</sup> Voir D. Nebbiai, *Le biblioteche degli ordini mendicanti (sec. XIII-XV)*, dans *Studium e Studia. Le scuole degli ordini mendicanti. Congresso internazionale di Studi francescani. Assisi 2001. Atti del XXIX Convegno internazionale*, Spolète, 2002, p. 221-270, p. 263-270.
- <sup>78</sup> A. Montford, *Health, Sickness, Medicine...* cit., p. 151.

<sup>79</sup> Recensés par C. Cenci OFM, *Manoscritti francescani della Biblioteca Nazionale di Napoli*, 2 vols, Rome, 1971.

<sup>80</sup> Cf. P. Kibre, *Studies in Medieval science. Alchemy, astrology, mathematics and medicine*, Londres, 1984, p. 135 et 146.

<sup>81</sup> Voir aussi tout récemment à ce sujet A. Montford, « *Brothers who have Studied Medicine* »: *Dominican Friars in Thirteenth-Century Paris* », dans *Social History of Medicine*, , 2011, first published online February 17, 2011 doi:10.1093/shm/hkq100.

<sup>82</sup> S. Negruzzo, *Les réguliers et la chaire. La mobilité des maîtres dans l'Italie du Nord aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle*, dans M. Bideaux, M. Fragonard (dir.), *Les échanges entre les universités européennes à la Renaissance, Colloque international organisé par la Société Française d'Étude du XVI<sup>e</sup> siècle et l'Association Renaissance-Humanisme-Réforme, Valence, 15-18 mai 2002*, Genève, 2003, p. 96, qui renvoie à T. Pesenti, *Le origini dell'insegnamento medico a Pavia*, dans *Storia di Pavia, III, Dal libero comune alla fine del principato indipendente, 1024-1535*, 2, *La Battaglia di Pavia del 24 febbraio 1525 nella storia, nella letteratura e nell'arte. Università e cultura*, Milan, 1990, p. 453-475, p. 459.

<sup>83</sup> *Ibid.*

<sup>84</sup> A. Montford, *Health, Sickness, Medicine... cit.*, p. 113.

<sup>85</sup> On me permettra de renvoyer à L. Moulinier-Brogi, *Guillaume l'Anglais, le frondeur de l'uroscopie medievale (XIII<sup>e</sup> s.)*. Édition commentée et traduction du *De urina non visa*, Genève-Paris, 2011.

<sup>86</sup> *John of Naples and medieval theological concern for the body*, dans *Medieval theology and the natural body*, Woodbridge, 1997, p. 3-12, p. 6.

<sup>87</sup> L. Thorndike, *Vatican Latin manuscripts in the history of science and medicine*, dans *Isis*, 133, 1929-1930, p. 53-102. Son traité *De diebus criticis* est conservé dans le ms. Vatican, BAV, Barberini 178, f. 105-106 (voir L. Thorndike, P. Kibre, *A Catalogue of incipits of Medieval scientific writings in Latin*, Cambridge (Mass.), rééd. 1963, col. 1482).

<sup>88</sup> Voir Nicolaus de Paganica, *Compendium medicinalis astrologiae*, éd. G. Dell'Anna, Galatina, 1990.

<sup>89</sup> Voir à ce sujet E. Poulle, *Le quadrant nouveau médiéval*, dans *Journal des savants*, 1964, p. 148-167 et 182-184, et Id., *Les instruments astronomiques du Moyen Âge*, Paris, 1983, et *L'instrumentation astronomique au Moyen Âge*, dans B. Ribémont (dir.), *Observer, lire, écrire le ciel au Moyen Âge*, Paris, 1991, p. 254-281.

<sup>90</sup> Cf. *Compendium medicinalis astrologiae... cit.*, cap. 10, lin. 14, p. 113.

<sup>91</sup> E. Poulle, *Un instrument astronomique dans l'Occident latin, la saphea*, Spolète, 1970, p. 510.

<sup>92</sup> *Compendium medicinalis astrologiae... cit.*, p. 113 : « *visu pulcherrimum, operatione facillimum* ».

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 19: « *Magne discretionis et sapientie viris magistris Rogerio de Manfredonia, Nucio de Asculo et Rainaldo de Adria medicinalis scientie profexoribus, amicis in Christo carissimis frater Nicolaus de Paganica ordinis fratrum predicatorem salutem et ex inspectione celestium creatorem ipsorum feliciter contemplari* ».

<sup>94</sup> Voir G. Dell'Anna, *Introduzione*, dans *Compendium medicinalis astrologiae... cit.*, p. 9, qui renvoie à J. Quéatif, J. Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum recensiti*, Paris, 1719-1721, 2 vols, I, p. 556.

<sup>95</sup> On lui doit par exemple des *sermones de tempore*, conservés aux fols 1-309r du ms. Graz, Universitätsbibliothek, ms 319 (CCLVIII) sous le nom de « *Nicolaus Lutinus [vel Lucius] de Asculo* ».

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 19 : « *Quia miserum nimis esse videtur res propter nos factas et precipue celestia corpora oculis cotidie spectare corporeis et cum inniretis insipientibus quid sint et qualiter ordinentur, qualemque supra humana corpora influentiam habeant penitus ignorare, facile ac breve compendium de situ orbis atque figura, natura ac proprietate et motu nec non et causalitate et influentia celestium corporum, quod a me dudum instantissime postulastis et precipue prout expedit ad practicam medicine, ecce vobis ut brevius et facilius potui fideliter compilavi, quindecim tantum capitulis ipsum ordinans quod et intitulari non incongrue volui astrologie medicinalis compendium* ».

<sup>97</sup> *Compendium medicinalis astrologiae...* cit., p. 149.

<sup>98</sup> Voir J.-P. Boudet, *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie dans l'Occident médiéval (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Paris, 2006, et Id., *Lire dans le ciel. La bibliothèque de Simon de Phares astrologue du XV<sup>e</sup> siècle*, Bruxelles, 1994, p. IX n. 16.

<sup>99</sup> S. Caroti, *L'astrologia nell'età di Federico II*, dans *Le scienze alle corte di Federico II. Sciences at the court of Frederick II*, *Micrologus*, 2, 1994, p. 57-73, p. 61.

<sup>100</sup> *Compendium medicinalis astrologiae...* cit., p. 124 : « *dixi ergo quod morietur ad duos menses et dies octo si deus voluerit, quodquidem sic accidit punctualiter nutu dei cuius solus est languores sanare ac etiam mortuos suscitare* ».

<sup>101</sup> Sur cet auteur, voir notamment L. Thorndike, *A history of magic and experimental science during the first thirteen centuries of our era*, New York, 1923-1941, 8 vol., IV, p. 132-139 et 148-149.

<sup>102</sup> N. Weill-Parot, *Les « images astrologiques » au Moyen Âge et à la Renaissance. Spéculations intellectuelles et pratiques magiques*, Paris, 2002, p. 446-447.

<sup>103</sup> Voir comment il raconte que le pronostic de Guillaume s'est avéré, le patient étant mort au bout de deux mois et huit jours : « *dubitando est de morte egri ad duos menses et octo dies a questione facta sicut deus voluit ordinare sic punctualiter accidit nutu dei, cuius solius est languores curare, mortuos suscitare et terrena corpora per celestia corpora moderare ac inferiora per media dispensare, ipsi gloria amen* » (*Amicus medicorum*, diff. III, cap. 6, f. d5v-d6).

<sup>104</sup> On en connaît à ce jour deux manuscrits : Londres, British Library, Harley 3542, et Wolfenbüttel Herzog Augustus Bibliothek Cod. Guelf.51.9.Aug.4. Voir L. E. Voigts, *The medical astrology of Ralph Hoby, fifteenth-century Franciscan*, dans Nicholas Rogers, Donington, Shaun Tyas (éd.), *The Friars in Medieval Britain, Harlaxton Medieval Studies*, XIX, 2010, p. 152-168, ici p. 161.

<sup>105</sup> Voir à ce sujet C. O'Boyle, *Astrology and medicine in late Medieval England : The chaldendars of John Somer and Nicholas of Lynn*, dans *Sudhoffs Archiv*, 89, 2005, p. 1-22.

<sup>106</sup> Cité par L. E. Voigts, *The Medical astrology of Ralph Hoby...* cit., p. 165. Ce colophon était déjà mentionné par H. Carey, *Courting disaster : Astrology at the English court and university in the later Middle Ages*, Londres, 1992, p. 215, qui qualifiait à l'époque Hoby de « otherwise unknown ».

<sup>107</sup> *Le recueil des plus celebres astrologues de Simon de Phares*, éd. J.-P. Boudet, Paris, 1999, 2 vols., IX, § 22a, p. 434 : « *cestui fu compaignon Guillaume de Paris, qui fut cleric moult speculatif, dont dessus est parlé* ».

<sup>108</sup> « *Explicit scriptum fratris Henrici de Sinrenberg supra tractatum de spera, quod scriptum erat Gandavi, anno Domini 1346, et finitum proxima die post festum sancti Lucae*

*evangelistae*, par exemple dans le ms. Bruges, Stedelijke Openbare Bibliotheek, 524. le traité est dédié à « *Reverendis in Christo patribus et amicis perdilectis Helye et Gwaldo* ».

<sup>109</sup> Cité dans L. R. Mooney, *A Middle English verse compendium of astrological medicine*, dans *Medical History*, 28, 1984, p. 406-419, p. 408.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 409. Les manuscrits légués par Thorpe portent les n° 104, 105, 378 et 389 dans le catalogue édité par M. R. James (*The Catalogue of the Library of the Augustinian Friars at York, now first edited from the manuscript at Trinity College, Dublin*), *Fasciculus Joanni Willis Clark dicatus*, Cambridge, 1909, p. 25, 58, 60).

<sup>111</sup> Cf. M. Nicoud, *Les régimes de santé au Moyen Âge...* cit., 1, p. 559.

<sup>112</sup> J.-P. Boudet, *Entre science et nigromance...* cit., p. 336 n. 172.

<sup>113</sup> K. W. Humphreys, *The medical books of the Medieval Friars...* cit., p. 100.

<sup>114</sup> Voir E. Schinagl, *Naturkunde-Exempla in lateinischen Predigtsammlungen des 13. und 14. Jahrhunderts*, Berne, 2001, p. 237-238.

<sup>115</sup> Voir l'annexe 2.

<sup>116</sup> Sur ce personnage, voir L. Thorndike, *A history of magic and experimental science...* cit., III, p. 224-232, et *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, 1960, I, p. 488-489.

<sup>117</sup> L. Thorndike, *A pest tract before the Black Death*, dans *Sudhoffs Archiv*, 23, 1930, p. 346- 56, p. 349. Sur ce personnage, voir tout récemment *Astrologia e medicina/Agostino da Trento*, éd. D. Gobbi, Trento, 2009, et le *Dizionario biografico degli Italiani*, s. v.

<sup>118</sup> L. Thorndike, *A history of magic and experimental science...* cit., III, p. 224-232, 699-707.

<sup>119</sup> Voir A. Montford, *Brothers who have studied medicine...* cit.

<sup>120</sup> A. Montford, *Health, sickness, medicine...* cit., p. 113.

<sup>121</sup> K. W. Humphreys, *The Medical books of the medieval friars...* cit.

<sup>122</sup> Cf. Jean Ganivet, *Amicus medicorum*, Prologus, Lyon, J. Treschel, 1496, f. a2r : « *Incipit quidam brevis tractatus ad dirigendum phisicos in practica medicine* », et « *secundo compositus est presens tractatus ut possint ipsi phisici astrologi pronosticare pro egro mortem vel sanitatem possibilem per influentiam celi dominantem* ».

<sup>123</sup> F. S. Paxton, *Signa mortifera : Death and prognostication in Early Medieval monastic medicine*, dans *Bulletin of the History of Medicine*, 67, 1993, p. 631-650.

<sup>124</sup> L. Thorndike, *A History of magic and experimental science...* cit., 3, p. 213.

<sup>125</sup> « *In quarto anno, primo legatur Quadripartitus [Ptolemei] totus quo lecto, liber legatur De urina non visa. Quo lecto, legatur dictio tertia Almagesti [Ptolemei]* ». Texte édité dans C. Malagola, éd., *Statuti della Università e dei collegi dello studio bolognese*, Bologne, 1888, p. 276. Sur ce programme qui frappe par le lien établi entre mathématique, astronomie et astrologie, voir tout récemment P. F. Grendler, *The Universities of the Italian Renaissance*, Baltimore, 2004, notamment p. 410-411.

<sup>126</sup> N. Weill-Parot, *Les « images astrologiques »...* cit., p. 449.

<sup>127</sup> Décrit dans *Manoscritti francescani della Biblioteca Nazionale di Napoli...* cit., p. 832.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 833.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 834.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 836. Voir aussi P. O. Kristeller, *Iter italicum. A finding list of uncatalogued or incompletely catalogued Humanistic manuscripts of the Renaissance in Italian and other libraries*, Londres-Leyde, 6 vols, 1963-1996, 6, p. 113.

<sup>131</sup> C. Cenci, *Manoscritti francescani della Biblioteca Nazionale di Napoli...* cit., p. 861.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 862.

<sup>133</sup> *Ibid.*, p. 863-864.